



**SNUipp-FSU**  
**Aquitaine**



**A Madame la Ministre de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

***Objet : modifications des règles du mouvement des enseignants des écoles de l'académie de Bordeaux***

Madame la Ministre,

Les cinq départements de l'Académie de Bordeaux travaillent actuellement à des modifications des règles de mouvements intradépartementaux des professeurs des écoles.

Les DASEN engagent ces travaux sur la base de strictes recommandations du Recteur de l'Académie.

L'essentiel des modifications envisagées, si elles se confirmaient, donnerait lieu à un développement sans précédent du profilage d'un nombre très important de postes, bien au delà des recommandations ministérielles.

Seraient notamment concernés tous les postes de direction équivalents ou supérieurs à une demi décharge , tous les postes « plus de maîtres que de classes », tous les postes d'adjoint et de direction des REP+, ainsi que les conseillers pédagogiques. Au total, plusieurs centaines de postes seraient potentiellement impactés dans notre académie.

Nos organisations syndicales ont signifié, lors des différents groupes de travail académiques et départementaux, leur opposition à un tel projet.

En effet, ces mesures auraient des effets négatifs sur la motivation des équipes et des personnels, engagés depuis longtemps dans leurs missions. Elles seraient vécues comme une individualisation accrue des parcours professionnels et une mise en concurrence renforcées des personnes, au moment et dans des secteurs où nous n'avons jamais eu autant besoin de favoriser et de valoriser le travail en équipe, ce qui passe au contraire par un traitement équitable de tous les enseignants des écoles. Elles entérineraient un nouveau recul du paritarisme dans notre académie.

Comment comprendre la nécessité de CV, de lettre de motivation, de passer un entretien devant une commission ad hoc qui « classerait » les enseignants selon des compétences, alors que l'accès à ces postes est déjà conditionné par la détention d'une habilitation (liste d'aptitude de direction notamment) et que pour ce

qui concerne les maîtres supplémentaires et les postes en REP+, il est prévu des heures de formation spécifique après la prise de poste ? Pourquoi profiler ces postes alors même que dans ces écoles, les équipes qui y travaillent sont stables ?

Soumettre ces enseignants à de nouveaux entretiens affaiblit les règles collectives et le principe des barèmes tout en renforçant le manque de transparence objective quant à l'accès à ces postes.

Pour nous, les postes de REP+ et de « plus de maîtres que de classes » doivent être accessibles à tous les enseignants sans condition préalable, tout comme l'accès aux postes de direction doit être garanti à tous les personnels qui en remplissent les conditions. A charge pour l'institution d'informer, de former et d'accompagner les personnels à la spécificité de ces postes.

Enseigner dans les écoles de l'académie de Bordeaux requièrerait-il plus de compétences qu'en Seine Saint Denis par exemple où aucun poste d'adjoint, de direction, ni de « plus de maîtres que de classes » n'est profilé ?

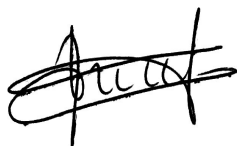
Confiant dans votre attachement au dialogue social et au meilleur fonctionnement du service public d'éducation, nous vous demandons Madame la Ministre, d'intercéder en notre faveur auprès du Recteur de l'Académie de Bordeaux.

Veillez recevoir, madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Pau, le 18 mars 2015

**Christian BASSET,**  
secrétaire académique  
du SE-UNSA Bordeaux

**Renaud BOUSQUET,**  
coordonnateur académique  
du SNUipp-FSU Aquitaine



**SNUIPP-FSU Aquitaine, 66 rue Montpensier**  
**SE-UNSA Bordeaux, 33 bis rue de Carros**

**64 000 PAU**  
**33 800 BORDEAUX**

**06 88 49 82 56**  
**05 57 59 00 20**